

Compte rendu
**Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg**
Lundi 26 novembre 2007
à 19 h 00'
Foyer de Wintersbourg

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. BARTHELEMY Eric, SCHWALLER Jean-Charles, THOMAS René.

Autres membres :

MM. MUTZ Jean-Michel, SPRENG Victor, commune d'Arzviller.

M. MERTZ Richard, commune de Berling.

M. DALIGUET Eric, commune de Bourscheid.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

MM. BENTZ Lucien, FREYERMUTH Jean-Marie, SCHWARTZ Stéphane, commune de Dabo.

MM. KNOPF Paul, SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.

M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. KAISER Jean-Jacques, commune de Henridorff.

M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.

M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.

M. BELLOT Jean-Michel, commune de Lixheim.

M. PERRY Bernard, commune de Lutzelbourg.

M. HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Veschem.

M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. ROTH Charles, commune de Zilling.

Membres titulaires absents excusés :

MM. ANSTETT Claude, LAMBOUR Olivier, commune de Dabo.

M. MERTZ Freddy, commune de Hangviller.

M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.

M. KAISER Jean-Jacques, commune de Henridorff.

M. MAZERAND Hubert, commune de Lixheim.

M. CORRIGER Marc, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

M. GANGLOFF Olivier, représentant M. MERTZ Freddy, commune de Hangviller.
M. UNTEREINER Christian, représentant M. MAZERAND Hubert, commune de Lixheim.
M. PERRY Grégoire, représentant M. CORRIGER Marc, commune de Lutzelbourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. IDOUX Régis, commune de Bourscheid.
M. SCHEFFLER Paul, commune de Danne et Quatre Vents.
M. BARBARAS Francis, commune de Dannelbourg.
M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.
M. LANTER Joseph, commune de Hérange.
M. BAILLY Eric, commune de Hultheuse.
M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.
M. GERBER Jean-Claude, commune de Wintersbourg.
M. SAGSTETTER Eugène, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

Des membres du conseil municipal de Wintersbourg.
MM. BACHMANN Benjamin, HUSSER Joseph, Office de Tourisme de Dabo.
M. WITTMANN Michel, commune de Haselbourg.
Mme Brigitte BOURST, receveur communautaire.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 31

Date de convocation : 20 novembre 2007.

Date de transmission en Sous-préfecture : 4 décembre 2007.

Date d'affichage : 4 décembre 2007.

Après avoir salué l'assemblée, le Président remercie le Maire et le conseil municipal de Wintersbourg et les remercie pour la mise à disposition de la salle. Il souhaite la bienvenue à Madame GOSSE, salue Madame BOURST et présente Madame GUBELMANN, en charge de la Médiathèque.

Il cède ensuite la parole à M. SIFFERMANN, Maire de la localité d'accueil, qui présente sa commune.

Monsieur GROSSE reprend la parole, complimente l'aménagement de la salle, surtout au niveau de l'acoustique, ajoute que la commune de Wintersbourg a l'originalité d'avoir deux agriculteurs bio sur son territoire et cède la parole à Mme BOURST, afin de nous présenter Hélios.

1. Présentation d'Hélios (dématérialisation de la comptabilité publique) par Mme Brigitte Bourst

Madame BOURST indique que la présentation sera rapide, qu'une réunion d'information avec une présentation plus détaillée à l'intention des secrétaires de mairie est prévue demain au siège de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Hélios : nouvel outil informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales.

Cette application reprend les fonctionnalités des applications actuelles et permettra d'enrichir la gamme des services proposés aux ordonnateurs.

Son déploiement s'échelonne depuis 2004 (1^{er} test) et la bascule de la trésorerie de Phalsbourg est prévue au 10 septembre 2008, des répétitions auront lieu début d'année.

Ce nouveau protocole informatique permettra à terme de transmettre les données comptables sous forme dématérialisée.

Monsieur DALIGUET s'inquiète et demande si un accompagnement auprès des mairies est prévu.

Madame BOURST indique que les problèmes seront réglés au cas par cas avec chaque mairie et que les répétitions permettront leur identification avant la bascule effective.

2. Approbation du compte-rendu de séance du Conseil du 24 septembre 2007

Conformément au règlement intérieur, le Conseil de Communauté a à approuver le compte rendu du dernier conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Pays de Sarrebourg

Monsieur GROSSE reprend l'historique de la démarche de création du Pays. Il rappelle les péripéties avec la commune de Phalsbourg, les avantages de cette forme juridique : syndicat mixte, notamment sur la pérennité des recettes.

Il soulève le problème du budget géré par une association, au travers de son Président, à la merci des cotisations versées par les membres alors qu'un syndicat mixte permettra d'avoir plus de sécurité quant à son financement. Il rappelle après l'intervention de M. DEMOULIN, que ce ne sera pas une ligne en plus sur la feuille d'impôt, mais une cotisation obligatoire payée par ses adhérents. (Voir art 7.3 des statuts).

Il fait référence au courrier envoyé par le maire de Phalsbourg à tous les conseils municipaux de l'arrondissement où il explique sa position quant au refus du syndicat mixte. Une entrevue a eu lieu au mois de juin entre Ms MUNTZ, MARTY et KOCHER, à l'issue de celle-ci, M. KOCHER avait donné son accord quant à l'adhésion au syndicat mixte mais depuis, comme toujours, sa position a changé.

Il indique que la Communauté de Communes des Deux Sarres n'est pas favorable à l'adhésion au syndicat mixte et que ce refus est motivé par la crainte de perdre les recettes de la taxe de séjour liée à l'implantation de Center Parc.

Il rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg dispose de la compétence Pays et peut ainsi délibérer au nom de toutes les communes. Ces dernières n'auront pas à repasser devant leurs conseils respectifs ces statuts modifiés.

Le Pays présente de sérieuses opportunités en matière de financements. Certaines subventions n'auraient pas été obtenues s'il n'avait pas existé. Aujourd'hui, la mobilisation des crédits nécessite qu'un territoire soit bien structuré tout en présentant une politique commune et cohérente afin de répondre rapidement aux appels à projets.

Il indique également que Monsieur MARTY, député Maire de Sarrebourg, souhaite que ce soit la dernière étape, pour que ce dossier aboutisse rapidement. Dans le cas contraire la balle sera dans les mains de ceux qui savent apparemment mieux faire.

Après cette présentation, le Président ouvre le débat.

Monsieur DEMOULIN prend la parole en affirmant que Monsieur KOCHER n'a pas tout à fait tort dans ses propos, que cette structure se superpose à celles déjà existantes, que le seul intérêt résidait dans la création d'une zone industrielle au niveau de l'arrondissement et que cela engendrerait une fiscalité supplémentaire. Malgré cela, il ne votera pas contre la création du Pays dans une structure syndicat mixte.

Monsieur DALIGUET évoque l'exemple de l'Alsace qui, sans structure, arrive à mener des projets avec simplement des personnes prêtes à s'investir.

Monsieur GROSSE indique que le financement du syndicat sera basé sur une contribution des collectivités prenant en compte la population et le potentiel fiscal de chaque collectivité et ceci de façon proportionnelle. Il explique la générosité de l'Agglomération de Sarrebourg à l'égard de l'arrière pays.

Après présentation, après débat, Monsieur GROSSE propose de passer au vote.

3.1. Approbation du périmètre

Approbation du périmètre du syndicat mixte du Pays de Sarrebourg tel qu'il est fixé par l'arrêté de périmètre du 27 juillet 2007.

Adopté à l'unanimité.

3.2. Statuts du Syndicat Mixte

Approbation des statuts du syndicat mixte modifié au 1^{er} octobre 2007.

Adopté à l'unanimité.

4. Vallée des Eclusiers

4.1. Extension de nos compétences

Dans le cadre du transfert de patrimoine du domaine public fluvial de l'Etat au domaine public fluvial territorial, nous avons sollicité les services de la Sous-préfecture quant à l'adéquation de la rédaction de nos compétences et la concrétisation de cette acquisition. Sur le principe du transfert de patrimoine aucune compétence n'est nécessaire. Aucune réglementation n'interdit à une collectivité d'étendre son patrimoine, nous a répondu la Sous-préfecture. La gestion de ce domaine entre dans le champ de la compétence "création, aménagement et gestion de nouvelles zones d'activités touristiques d'une superficie minimale de 1 ha" dont la Communauté de Communes s'est dotée en 2005. Néanmoins la compétence que nous souhaitons exercer est de portée plus générale que les compétences dont nous disposons. Le transfert de propriété du domaine public fluvial implique des missions d'aménagement, d'entretien et d'exploitation, mais également de gestion du domaine public fluvial, d'exercice de différentes polices (navigation, circulation, conservation...), de fixation des redevances pour l'utilisation de l'eau, de droit de pêche et de chasse. Les compétences dont nous disposons n'englobent pas la totalité des missions susvisées.

Dès lors et dans un souci de sécurité juridique il paraît opportun de prévoir la rédaction de nos compétences, comme suit :

Compétences obligatoires – Développement des activités de loisirs et de tourisme

Aménagement, entretien, exploitation de la voie et gestion du domaine public fluvial "Vallée des Eclusiers".

Par conséquent et après avis favorable des membres du Bureau, proposition est faite aux délégués communautaires de délibérer sur cette extension de compétence.

Cette modification statutaire s'effectuera selon les termes du Code Général des Collectivités Territoriales. Le modèle de délibération sera transmis aux communes.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

4.2. Conventions

Le transfert de patrimoine du domaine public fluvial de l'Etat au domaine public fluvial territorial est régi par les lois de décentralisation. Ce transfert s'effectue selon le principe de neutralité financière.

A cet effet, une convention définissant les modalités de ce transfert doit être signée avec les services de l'Etat. A cette convention sera annexée une convention définissant les modalités avec VNF (droit d'eau, ...).

Monsieur GROSSE fait état de la complexité de ce dossier, que ce transfert n'aurait pas vu le jour, sans l'implication de Monsieur JEROME, chef de service VNF, que grâce à lui le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2008. La signature de cette convention se fera peut-être en présence du Président de VNF.

Les services de VNF nous garantissent un volume d'eau suffisant, condition essentielle pour mener à bien les projets. La quantité proposée dans la convention devrait être de 1.400 M3 par jour.

Monsieur PERRY, ancien ingénieur à VNF, explique à l'assemblée le fonctionnement de l'alimentation en eau du canal.

Monsieur GROSSE fait part aux délégués de la visite effectuée sur le terrain avec les techniciens de VNF et précise que ce patrimoine comporte, outre les bâtiments, de magnifiques ouvrages d'art.

Monsieur le Président indique que la convention diffusée ce soir, n'est qu'un projet et qu'une nouvelle présentation sera faite à l'assemblée si des changements majeurs devaient intervenir.

Proposition est faite aux délégués communautaires après avis favorable des membres du bureau d'autoriser le Président à signer les dites conventions.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Présentation par le Président d'une proposition d'avenir quant à la maintenance de ce site et de la réalisation des actions envisagées par l'étude Maîtres du rêve.

La création de la voie cyclable a permis, pour beaucoup d'habitants, de redécouvrir ce patrimoine abandonné. Les partenaires financiers éventuels et probables sont nombreux, il faudra les actionner.

La richesse de ce patrimoine bâti implique de nombreux travaux de maintenance, de mise en sécurité et d'intégration paysagère.

Le Président rappelle que l'association Vivre Lorraine dont l'objectif est la réinsertion professionnelle de personnes RMiste, présente dans cette vallée depuis plusieurs années, serait le meilleur partenaire pour l'accomplissement de ces travaux. Cette association souffre d'être en redressement judiciaire. Une

contractualisation sur un moyen terme, permettrait de combler son déficit financier et soulagerait le souci quotidien de ses responsables et leur permettrait de se consacrer totalement à la mission essentielle : l'insertion des Rmistes. Par ailleurs cette association s'est fortement endettée lors de la remise à niveau du bâtiment Ecluse N° 2. Héritant de ce patrimoine, la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg pourrait payer les investissements qui y ont été réalisés. Vivre Lorraine - en contre partie d'un engagement de celle-ci sous forme de convention pour l'entretien et la maintenance de la Vallée des Eclusiers mais également des travaux dans les fonds de Vallée (Zorn et Zinsel), l'entretien des voies cyclables et à terme les aménagements prévus au Château de Lutzelbourg, etc.-, pourrait être rémunérée avec éventuellement une avance de trésorerie, ce qui les remettrait à niveau. Le Président a demandé à M. VOGEL, le Président de Vivre Lorraine, de fournir les documents financiers afin de faire le point avec le bureau de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Par ailleurs, Monsieur GROSSE évoque la hiérarchisation des priorités en matière de tourisme, il expose la proposition de M. Roland MULLER, réalisateur des films sur la Vallée et passionné de celle-ci.

Sa mission serait équivalente à celle d'un programmiste. En effet les propositions de « Maîtres du Rêve » sont vastes, il va falloir les prioriser mais aussi monter les dossiers et les suivre. Il faudra aussi dès démarrage des travaux, penser à la communication extérieure.

Il ouvre le débat avec l'assemblée.

Monsieur SOUDIER pense que « ça vaut le coup » mais qu'il faudra penser à sauvegarder le cachet des maisons éclusières.

Monsieur FIXARIS dit qu'il faudra garder les locataires pour l'entretien des maisons.

Monsieur BRENOT estime que de prendre appui sur Vivre Lorraine est une bonne idée.

Monsieur GROSSE en profite pour remercier le Club Vosgien de Phalsbourg-Lutzelbourg pour la réalisation de la passerelle au niveau de l'écluse 13 et l'excellent travail d'entretien des sentiers de randonnées sur le territoire.

Ces propositions d'avenir n'en sont qu'à l'état de projet, des négociations sont en cours et des solutions juridiques doivent d'abord être trouvées afin de les mener à bien. Monsieur GROSSE estime que des solutions doivent être trouvées rapidement afin d'éviter des pertes de temps liées aux élections (mise en place des nouveaux élus) et de garantir la continuité de ce grand projet dont l'acquisition est le commencement d'un chantier sans fin.

Il rappelle également à l'assemblée que ce projet, tel que connu aujourd'hui, pourra être financé sans procéder à des emprunts.

5. Finances

Monsieur GROSSE cède la parole à Monsieur THOMAS, vice-Président en charge de ce dossier.

5.1. L'amortissement des déchèteries

L'amortissement des biens dans la nomenclature M4 est à présent obligatoire, il y a donc lieu d'amortir nos deux déchèteries.

Les subventions qui ont contribué à financer un bien amortissable doivent, elles aussi, être amorties. En principe la reprise annuelle est égale au montant de la dotation à l'amortissement de l'immobilisation créée ou acquise au moyen de la subvention.

Proposition est faite aux délégués après avis favorable des membres du bureau, de pratiquer l'amortissement à compter de 2008 de ces biens et de ces subventions de façon linéaire, sur une durée de 30 ans.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

5.2. Admission en non-valeur

Madame le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2001 à 2007 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

2001 :	69,75 €
2002 :	302,50 €
2003 :	375,00 €
2004 :	3 368,85 €
2005 :	1 466,75 €
2006 :	782,00 €
2007 :	223,50 €
Soit un total de 6 588,35 €	

Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune.

De fait, Monsieur le Vice-président propose au Conseil de Communauté après avis favorable des membres du bureau que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

5.3. Décisions modificatives - Budget M4

Afin de régulariser les non-valeurs, proposition est faite aux délégués communautaires après avis favorable des membres du bureau d'approuver la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – dépenses

654	Pertes sur créances irrécouvrables	+ 5 050,00 €
022	Dépenses imprévues	- 5 050,00 €

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

5.4. Décisions modificatives - Budget M14

Monsieur THOMAS, indique que cette modification budgétaire est due aux mouvements au sein du personnel cette année (remplacement de Mme KLEIN , nouvelles recrues).

Proposition est faite aux délégués communautaires après avis favorable des membres du bureau d'approuver la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – dépenses

64111 020	Rémunération	+ 5 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- 5 000,00 €

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Monsieur GROSSE reprend la parole en rappelant aux délégués la démission de Mme HEMMERTER sur le poste de comptabilité. Ce poste vacant a été pourvu par Mlle BREIDENSTEIN, titulaire d'un BTS comptabilité, recrutée pendant l'absence de Mme GOSSE pour congés de maternité, elle a su démontrer sa motivation et ses compétences durant ce contrat de 6 mois.

Il rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg dispose de peu de personnel comparé par exemple à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

Sur l'établi, restent beaucoup de dossiers, le SIG, l'assainissement mais aussi la maîtrise d'œuvre délégué. Dossiers sur lesquels, il faudra aussi avancer rapidement.

Monsieur DEMOULIN déclare qu'il a l'impression que le Président est à la recherche d'un bilan positif, avant l'échéance (fin de mandat).

Monsieur GROSSE indique que ces nombreux dossiers ne sont pas nouveaux mais nécessitent un lourd travail administratif et juridique qui prend du temps, affirme que durant le congés de maternité de Mme GOSSE, les dossiers ont été hiérarchisés et seuls les plus importants ont été traités. Il ajoute que désormais, il est temps de relancer l'ensemble des dossiers qui étaient en veille.

6. Panneaux de la Marne au Rhin

Le Président fait un rapide historique de ce dossier et rappelle les éléments de ce marché de service en procédure adaptée, relatif à la dépose de panneaux existants et à la fabrication, livraison et pose de panneaux signalétiques le long du canal de la Marne au Rhin sur l'arrondissement de Sarrebourg.

Il annonce que plus jamais il n'assurerait ce type de prestations pour le compte de collectivités du Pays de Sarrebourg.

La Commission d'analyse des offres réunie le 12 novembre composait de notre Commission d'Appel d'Offres mais aussi par des représentants des Communautés de Communes concernées à décider de retenir l'offre de l'entreprise suivante :

LACROIX SIGNALISATION pour un montant de :

- dépose	785,28 €H.T.
- fabrication et pose	56 157,72 €H.T.

Le suivi technique de ces travaux sera effectué par les services de VNF.

Proposition est faite aux délégués communautaires après avis favorable des membres du bureau de valider le choix de la commission informelle créée pour l'occasion.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Monsieur GROSSE indique que les élus de notre communauté avaient fait le choix d'un support en aluminium mais que le cahier des charges rédigé par les services de VNF était dirigé vers le support panneaux de particules. Seuls deux prestataires ont soumissionné et l'entreprise Lacroix, expert sur ce type de support, a profité de ce CCTP.

7. Article 8 – EDF

Conformément à la convention signée entre la Communauté de Communes et EDF GDF pour la période 2004-2007 affectant une enveloppe globale de 66.080 euros correspondant à une enveloppe annuelle de 16.520 euros, Monsieur René THOMAS, vice-Président en charge de ce dossier propose aux délégués communautaires après avis favorable des membres du bureau d'adopter :

- **Le bilan des dossiers de l'année 2007**

Deux communes, Vilsberg et Hangviller ont présenté des dossiers d'effacement de réseaux dont une partie est prise en compte par l'article 8, seule la commune de Vilsberg a réalisé les travaux qui correspondent aux montants suivant :

Commune de Vilsberg : 29 726,40 euros HT

Soit une subvention de : 29 726,40 € x 40 % = 11 890,56 €

La convention signée avec EDF prévoit que la part non consommée de la participation annuelle sur l'année N pourra être reportée sur l'année N+1, dans la limite de 10 % de la contribution annuelle,

soit 16 520,00 € x 10 % = 1 652,00 €

L'enveloppe annuelle n'est donc pas utilisée en totalité : (16520,00-11890,56-1652,00=2977,44€).

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

8. Contrat de maintenance copieur

Toute en rappelant que ce copieur est mis à disposition à la Médiathèque de Arzviller, le Président propose aux délégués communautaires après avis favorable du bureau, de l'habiliter à signer avec la Société Au Depann'Micro qui propose un contrat de maintenance à 16,00 €H.T. le 1 000 pour le copieur IR 2016.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

9. Animation médiathèque

Monsieur GROSSE expose qu'il y a des soucis sur le rédactionnel de cette compétence et que la collaboration étroite avec l'APA est obligatoire pour 6 mois.

Par ailleurs, il indique que la volonté affichée et de ne surtout pas se substituer aux bibliothèques en place mais de les mettre en réseau afin d'instaurer des partenariats pour celles qui le désirent.

Il rappelle qu'un courrier a été adressé aux maires afin de trouver des bénévoles dans chaque commune pour développer un service de lecture de proximité

Monsieur GROSSE cède la parole à Mme GUBELMANN qui présente les différentes animations qui seront mises en place en 2008, dans l'esprit de décentralisation.

A cet effet, proposition est faite, après avis favorable du bureau, d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation d'une animation intitulée « atelier d'initiation à la bande dessinée ».

Cet atelier sera animé par Mme Valérie MAZEN, intervenante plasticienne, pour un montant TTC de 320,00 € et aura lieu en janvier 2008.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

10. Divers

10.1. Demande de subventions diverses

- Proposition est faite aux délégués communautaires de verser une subvention à l'Association « Les Compagnons de la Scène » - Henridorff concernant l'activité « cours de dialecte ». Cette demande a fait l'objet d'un avis défavorable des membres du bureau.

- Proposition est faite aux délégués communautaires de verser une subvention à la Chambre Régionale du Surendettement Social (CRESUS) – Phalsbourg. Cette demande a fait l'objet d'un avis défavorable des membres du bureau.

Monsieur GROSSE rappelle que le rôle de notre communauté n'est en aucun cas de se substituer aux organismes qui ont pour mission de subventionner les associations. De plus nous n'avons, de par nos compétences, aucun pouvoir dans ces domaines. Toutes les demandes de subventions sont louables et honorables mais nous ne pouvons rentrer dans ce jeu.

En l'absence de Ms KALCH et HEITZMANN ce soir, ces demandes sont reportées à un conseil ultérieur.

Monsieur BELLOT intervient et estime que le vote devrait s'opérer malgré tout.

Monsieur SOUDIER indique qu'il dispose, lui aussi, d'associations (fanfare, stand de tir) uniques sur le territoire qui sont dans le besoin.

Monsieur GROSSE réitère ses propos et indique qu'en l'absence des personnes pour plaider ce dossier, ces points divers sont suspendus.

Monsieur BACHMANN, remercie l'assemblée pour l'aide dans le cadre de « l'avent comme chez nous », des plaquettes et des affiches seront remises à chaque commune. Il informe également que la Région peut apporter des aides dans le domaine du « théâtre en dialecte ».

10.2. Autres divers

Monsieur GROSSE cède la parole à Monsieur ROUSCHMEYER qui fait le point sur les locations en forte augmentation cette année et invite les éventuels loueurs à se manifester rapidement (demande écrite) pour 2008.

Il sensibilise également les élus sur la propreté des tentes et indique qu'il souhaite instaurer un système de garantie propreté.

Des solutions doivent être trouvées quant à la gestion des garanties versées sous forme de caution à cette banque de matériel. La création d'une régie de recette est une des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président fait un point sur l'état de santé de Monsieur Freddy MERTZ, remercie chaleureusement l'équipe municipale de Wintersbourg et clôt la séance à 21 h 15'

Le Président

Jean GROSSE